

Echandelys

Spécial « élection municipale »



La mairie, incarnation de la démocratie locale

AVRIL 2026

Le billet du maire

Les urnes ont parlé

Nous voilà grâce à (...ou à cause de) votre choix du 15 mars 2026, repartis pour 6 ans et même plus vraisemblablement 7, tant le nombre de scrutins prévus en 2032 dépasserait les capacités d'organisation et/ou risquerait de saturer l'envie des électeurs à se déplacer pour voter.

Alors selon la formule consacrée, devant ce choix qui nous oblige et nous honore, nous sentons à la fois le poids de la responsabilité et le plaisir de tout faire pour s'en montrer dignes.

Mais avant cela, il est utile, me semble-t-il de comprendre ce que nous disent les résultats du scrutin du 15 mars.

Sur les 222 inscrits au 1^{er} tour de ces élections municipales, 160 électeurs se sont déplacés pour voter dont 4 par procuration : soit une participation de 72,07%.

Au regard des 57,1% de participation au national ou de 60,64% pour le département, on peut dire que les électeurs d'Echandelys se sont fortement mobilisés. Et ce malgré le changement de mode de scrutin (plus de panachage, vote pour une liste complète...).

Et peut-être aussi à cause du manque de suspense, lié au fait de la présence d'une seule liste assurée quoiqu'il arrive, d'être élue au 1^{er} tour...et qui plus est à 100% !!

En y regardant de plus près, on voit que sur ces 160 électeurs, 118 ont voté la liste complète, soit un taux de 73,8%, que l'on peut interpréter en 1^{ère} lecture comme un « taux d'adhésion » significatif à la seule liste en présence.

Un grand merci à ceux-là pour leur confiance et leur soutien.

Toutefois, nous avons bien entendu le message de mécontentement ou tout au moins de désapprobation exprimé au travers des 42 bulletins nuls ou blancs.

C'est pourquoi, nous resterons à l'écoute de tous et de chacun dans un esprit de dialogue constructif et bienveillant.

Bien cordialement.

Christian HEUX

Bon à savoir

Inauguration de la Place : les travaux vont bon train sur la Place de la fontaine et les différents espaces fonctionnels se précisent à nos yeux. Si tout se déroule comme prévu, l'inauguration pourrait se tenir le **samedi 6 juin**, en présence des officiels et de la population.

Impôts locaux : comme cela a été annoncé durant la campagne municipale, le budget 2026 ne prévoira pas d'augmentation du taux des 3 taxes : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Finances : le compte administratif de l'année 2025 et le budget primitif de l'année 2026 seront examinés à la séance du conseil municipal prévu le **mercredi 22 avril** à 18 h. Nous vous rappelons que les séances du conseil municipal sont publiques et que vous y êtes cordialement invité (e)s.

Urbanisme : Avant de réaliser des travaux, il est important de s'informer sur les règles d'urbanisme en vigueur sur votre commune. Dans la plupart des cas vous devrez demander à votre mairie une autorisation d'urbanisme. Selon l'ampleur et la nature des travaux, il s'agira d'un permis de construire, d'une déclaration préalable de travaux, d'un permis d'aménager ou de démolition

La nouvelle équipe



Christian HEUX
Maire



Pierre
FAURE
1er Adjoint aux
travaux



Nathalie
CLAUDE
2ème Adjointe
cadre
de vie....



Sébastien
DRAPEAU
3ème Adjoint
aux
finances



Patrick
RECOQUE
Conseiller délé-
gué



Mélanie
DEIJN
Conseillère



Jean-Philippe
MEUNIER
Conseiller



Marion
FARON
Conseillère



Martine
BOURG
Conseillère



François
WURTZ
Conseiller



Marie
RIGOLET
Conseillère



Marie-Hélène
DE SEZE
Remplaçante



Alexandre
PLANTALECH
Remplaçant

Commission des finances : Sébastien Drapeau et tout le conseil

Commission des travaux : Pierre Faure, Patrick Recoque, François Wurtz, Jean-Philippe Meunier, Alexandre Plantalech, Nathalie Claude

Commission Animation-Communication : Nathalie Claude, Marion Faron, Martine Bourg, Marie Rigoulet, Mélanie Deijn, Sébastien Drapeau

Commission Cadre de vie -Environnement : Nathalie Claude, Marie Rigoulet, Mélanie Deijn, Sébastien Drapeau, Martine Bourg, Marie-Hélène de Sèze

Au fil des conseils municipaux



Conseil du 21 mars 2026

Présents : Martine Bourg, Nathalie Claude, Mélanie Deijn, Sébastien Drapeau, Marion Faron, Pierre Faure, Christian Heux, Jean-Philippe Meunier, Patrick Recoque, Marie Rigoulet, François Wurtz

Secrétaire de séance : Nathalie Claude

Le Conseil municipal :

- Procède à l'élection du maire : Christian Heux est élu
Vote: 10 voix POUR et un bulletin BLANC
- Fixe le nombre des adjoints au maximum prévu par la loi, soit 3
Vote POUR à l'unanimité
- Procède à l'élection des adjoints
Sont élus à l'unanimité : M. Pierre Faure, 1^{er} adjoint, Mme Nathalie Claude, 2^{ème} adjointe, M. Sébastien Drapeau, 3^{ème} adjoint
- Fixe les indemnités de fonction
Monsieur le maire rappelle que l'indemnité du maire est de droit et sans délibération, fixée au maximum prévu par la loi soit 1155 € brut/mois. Toutefois, il demande une délibération pour que cette indemnité soit ramenée à 700 € brut/mois
Vote POUR à l'unanimité
Monsieur le maire rappelle que l'indemnité maximale pouvant être allouée à un adjoint est de 447,04 € brut/mois. Il propose que cette indemnité soit ramenée à 346,82 € brut/mois.
Vote POUR à l'unanimité
Il propose également que l'indemnité de conseiller délégué soit fixée à 115,61 € brut/mois
Vote POUR à l'unanimité
- Délègue au maire les attributions n°8,11,14,16,23,24 et 26 telles que décrites à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.
Vote POUR à l'unanimité
- Désigne des délégués dans les organismes extérieurs
 - SIEAP du Bas-Livradois : MM. Jean-Philippe Meunier et Christian Heux
 - Parc Naturel Régional Livradois-Forez : Mme Marie Rigoulet
 - Territoire d'Energie 63 : M. Christian Heux et M. François Wurtz suppléant
- Installe la commission d'appel d'offres
 - Titulaires : le maire et les 3 adjoints
 - Suppléants : Patrick Recoque, Marion Faron, Jean-Philippe Recoque
- Décide du recrutement d'un vacataire au service technique
M. Marcel Dutour ancien agent communal, accepte en cas de besoin de la commune, d'effectuer des vacations : déneigement, entretien de la voirie....
Vote POUR à l'unanimité

Mairie
Le bourg
63980 Echandelys
Tel : 04 73 72 10 67
Mail : echandelys.mairie@wanadoo.fr



Ouverture du secrétariat au public :
Les lundis et jeudis de 9h à 12h
Permanences du maire :
Les lundis et jeudis de 10h à 12h
et le samedi matin sur rendez-vous

Directeur de publication : Christian Heux
Réalisation et rédaction : Nathalie Claude, Mélanie Deijn, Sébastien Drapeau, Marion Faron, Marie Rigoulet
Parution : 2 fois par an
Diffusion gratuite sur la commune